



REPONSE de Madame Isabelle KIBASSA-MALIBA,
Députée provinciale
AUX QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉ
de Madame Laurence Smets (PS), Conseillère provinciale

CONSEIL PROVINCIAL DU 28 MAI 2020

Objet : suivi des élèves en décrochage et à l'organisation des cours préparatoires à la 2^{ème} session.

Madame la Présidente,
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,
Chère Laurence,

Merci pour cette question qui me permettra de mettre en lumière l'énorme travail réalisé par les enseignants, les directions, le personnel technique des écoles et la Direction d'administration de l'enseignement.

Les circonstances ont en effet mis au premier plan le caractère indispensable de l'enseignement à distance dans un contexte de mise en confinement.

Le Brabant wallon avait entamé dès le 1^{er} septembre 2018 un vaste plan d'investissement numérique qui s'est avéré bien à propos dans le contexte particulier que nous vivons.

Avant de passer en détail à l'enseignement de plein exercice, parlons de l'enseignement de promotion sociale, dont les cours n'ont jamais été suspendus. Ils ont été donnés à distance et pour les étudiants qui ne disposaient pas d'équipement informatique, des postes équipés ont été mis à disposition dans les locaux de l'institution, et ce dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Dans l'enseignement de plein exercice, au début de la suspension des cours, les écoles ont pris contact avec chaque famille afin d'évaluer l'adéquation de l'enseignement à distance en tenant compte du contexte de vie de chaque élève. Les familles ont dès lors opté soit pour un enseignement via liaison informatique, soit via une formule « papier ».

Ce sont 4.805 élèves de l'enseignement ordinaire et de l'enseignement spécialisé qui ont été suivis par nos enseignants.

Pour les élèves « formule papier », les supports de cours et exercices ont été envoyés par la poste en temps et en heures.

Nos professeurs n'ont pas cessé de s'investir pour adapter leurs cours et les exercices à la situation particulière. Des contacts vidéo ou téléphoniques ont été pris afin d'assurer un suivi correct.

Avant le congé de printemps, la situation a été évaluée. Les enseignants et directions se sont rendus compte d'une diminution de la réactivité des élèves.

A l'analyse, il s'est avéré que certaines familles, bien qu'équipées d'un point de vue informatique, rencontraient des difficultés pratiques liées à la disponibilité de l'équipement, les parents utilisant l'équipement pour leur travail, ou liée à l'insuffisance de bande passante... lorsque toute la famille devait se connecter.

Suite à ces contacts, la liste des élèves en « option papier » s'est étoffée et le suivi pédagogique individualisé a été réadapté.

Après le congé de printemps, en plus de l'adresse professionnelle à tous les enseignants, la Province a fourni une adresse professionnelle à tous les élèves. Cela a facilité les vidéo conférences grâce à l'outil Office 365. Des contacts téléphoniques ont été poursuivis selon les besoins.

Côté professeurs, certains ne disposaient pas d'un équipement adéquat, et des PC leur ont été prêtés.

Comme vous le constatez, beaucoup d'ingéniosité a été développée de la part des professeurs pour maintenir le contact avec les élèves et les motiver, malgré les conditions difficiles.

L'équipe de coordination pédagogique, récemment développée au sein de la direction d'administration (à l'initiative du Collège provincial), a pleinement joué son rôle de soutien aux enseignants en relayant les outils pédagogiques rassemblés lors de diverses recherches, sans compter que l'équipe IT enseignement est toujours restée en soutien technique aux enseignants.

Les Directions d'école sont très satisfaites du travail de leurs équipes, et comme Pouvoir organisateur, nous sommes fiers de la mobilisation, de l'investissement de nos enseignants, de nos directions, des CPMS et de la médecine scolaire.

Les rentrées partielles des 18 et 25 mai ont été des défis pleinement relevés avec l'aide de la médecine du travail, du SIPP, des directions d'école et du personnel administratif et technique.

Tout s'est bien passé avec des taux de présence de 80 à 100% pour les années terminales le 18 mai et de 50% le 25 mai pour les deuxièmes secondaire.

Selon les informations transmises par le bureau permanent du CEPEONS, nous sommes le PO de l'enseignement officiel subventionné au plus haut taux de rentrée.

Dans le cadre d'un plan de rentrée pour les élèves en difficulté, les équipes pédagogiques inviteront dès mercredi prochain les élèves afin de leur proposer et d'organiser une remédiation en présentiel. Une remédiation à distance sera proposée aux élèves ne sachant pas y participer.

La question des cours de seconde session, qui, je le rappelle sont ouverts aux élèves de tous les réseaux, fait également l'objet d'intenses réflexions depuis plusieurs semaines. Nous nous sommes effectivement dit que nous pourrions les transformer en cours de remédiation avant la reprise scolaire de septembre.

Cependant à l'analyse, nos directions d'école nous ont fait part des difficultés suivantes.

D'une part, d'un point de vue organisationnel, les normes de sécurité et d'hygiène actuellement applicables à l'enseignement secondaire sont un énorme défi pour accueillir des élèves issus d'autres silos que ceux de nos écoles, surtout si nous souhaitons assurer une rentrée scolaire sereine à la totalité de nos élèves.

Dès maintenant et jusqu'au 1^{er} septembre, tout sera mis en œuvre pour assurer un accueil et un enseignement de qualité au sein de nos écoles.

D'autre part, dans le contexte actuel, le succès d'une telle opération pourrait être faible.

Car peu de jeunes auront une seconde session, les conseils de délibération étant invités à tenir compte des circonstances particulières de l'année scolaire 2019-2020 et à faire preuve de bienveillance.

Confiance est donnée aux enseignants dans leur capacité de reprendre la matière là où elle s'est arrêtée et donc d'aider l'élève à acquérir pleinement les compétences requises dans le courant de l'année scolaire 2020-2021.

En ce qui concerne les certifications professionnelles, la faculté est donnée de les attester à tout moment jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Toutefois nous avons maintenu la ligne budgétaire afin de nous réserver la liberté d'organiser des sessions de remédiation dès le 1^{er} septembre.

Il appert par ailleurs de plus en plus qu'il y aura préalablement un travail social important pour que les jeunes en décrochage se réapproprient l'école.

A ce jour, les jeunes sont rentrés enthousiastes à l'école, mais sont quelque peu déçus. Les contraintes sanitaires empêchant des retrouvailles complètes les déstabilisent.

A la rentrée de septembre, un travail important de remobilisation des jeunes, dans un univers différent, sera sans doute une tâche non négligeable.

Les CPMS et PSE seront bien sûr disponibles pour répondre aux appels des jeunes et de leur famille. Ces équipes sont pleinement conscientes des enjeux.

Le Collège, la Direction d'administration de l'enseignement et les directions continuent à travailler sur les mesures complémentaires de remédiation qui pourraient être mises en place afin d'éviter les décrochages scolaires et surtout de permettre à tout jeune de reprendre pied dans un monde qui bouleverse nos habitudes sociales.

Je vous remercie

Isabelle Kibassa-Maliba
Députée provinciale de l'Enseignement

Renseignements et contact

Marie LECOMTE

Chargée de communication

Cabinet de Madame la Députée provinciale

Isabelle Kibassa-Maliba

010/23.60.24

marie.lecomte@brabantwallon.be